

DIEPAT/19-826-1154 du 16/09/2019

**ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES PERSONNELS ATSS ET ITRF ET FICHES DE POSTE -
RAPPEL - FIXATION D'OBJECTIFS POUR LES AGENTS AFFECTES AU 1ER SEPTEMBRE 2019**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement public et responsables des services académiques

Dossier suivi par : M. LAAYSEL - chef du bureau 3.01 (pour les AAE, SAENES, ADJAENES, contractuels en CDI) - Tel : 04 42 91 72 28 - sofian.laayssel@ac-aix-marseille.fr - Mme QUARANTA - chef du bureau 3.02 (pour les ITRF et les médico-sociaux, ATEE (hors EPLE) - Tel : 04 42 91 74 37 - nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr - Secrétariat de division - Tel 04 42 91 72 26 - ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

1) ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2018-2019 ET FICHES DE POSTE :

Les campagnes 2018-2019 d'entretiens professionnels ATSS et ITRF ont été mises en place par la circulaire rectorale publiée au bulletin académique n° 818 du 10 juin 2019.

L'échéance pour la transmission au rectorat des comptes rendus d'entretien professionnel et des fiches de poste pour tous les corps ATSS et ITRF était fixée au 12 juillet 2019 au plus tard.

Les contrôles opérés à ce jour révèlent encore des comptes rendus et fiches de poste manquants. C'est pourquoi je vous serais reconnaissant de bien vouloir vérifier qu'aucune anomalie ne subsiste pour ce qui vous concerne, et en cas d'oubli constaté, d'adresser les pièces réclamées à la DIEPAT du rectorat le plus tôt possible et au plus tard le lundi 7 octobre 2019 en vous conformant aux dispositions de la circulaire rectorale citée ci-dessus.

2) AGENTS AFFECTES AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 : FIXATION D'OBJECTIFS (ANNEXE1)

Lors des entretiens professionnels vous avez fixé des objectifs aux agents placés sous votre autorité. La définition des objectifs est un acte managérial important qui permet d'organiser le travail, de prioriser, de déléguer et donc de responsabiliser les agents en leur donnant une marge d'autonomie dans la mise en œuvre de leurs missions.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir programmer un entretien avec les agents affectés dans votre établissement ou service au 1^{er} septembre 2019 à la suite d'une mutation, réintégration ou première affectation, afin de formaliser leurs objectifs
avant le vendredi 18 octobre 2019

puis de retourner l'annexe 1 et 2 à la DIEPAT pour le mardi 12 novembre 2019

La réalisation des objectifs ainsi fixés sera évaluée lors de l'entretien professionnel qui se déroulera en fin d'année scolaire.

En outre pour les stagiaires, un bilan intermédiaire sera réalisé fin janvier.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

AGENTS AFFECTÉS AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 : FIXATION D'OBJECTIFS ANNÉE 2019-2020

AGENT	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT
<input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/> Mme Nom d'usage : Nom de famille : Prénom : Date de naissance : Corps-grade : Echelon : date de promotion dans l'échelon : .../.../....	Nom : Prénom : Corps-grade : Intitulé de la fonction : Structure :

1 - DESCRIPTION DU POSTE OCCUPE PAR L'AGENT A PARTIR DU 1^{er} SEPTEMBRE 2019 (joindre la fiche de poste (annexe 2))

<ul style="list-style-type: none"> - structure : - intitulé du poste : - emploi type (cf REME ou REFERENS) : - positionnement du poste dans la structure : - quotité d'affectation :

2- OBJECTIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 – PRISE DE POSTE AU 1^{er} SEPTEMBRE 2019

<u>Objectifs fixés pour l'année scolaire en 2019-2020</u>	
a. Objectifs d'activités attendus :	
<ul style="list-style-type: none"> • • • • • 	
b. Démarche envisagée et moyens à prévoir dont la formation pour faciliter l'atteinte des objectifs	
<ul style="list-style-type: none"> • • • 	
A..... le	
Signature de l'agent	Signature de l'autorité hiérarchique

Cette fiche ne concerne que les agents qui ont pris leur poste au 1^{er} septembre 2019.
A retourner à la DIEPAT secrétariat pour le mardi 12 novembre 2019

FICHE DE POSTE :

I. Description du poste

- Fonction à assurer :
- Grade(s) souhaité(s):
- Statut du poste :
- Nature du poste :

II. Régime indemnitaire :

- NBI :
- Groupe IFSE :

III. Nombre de personnes encadrées (facultatif):

IV. Implantation géographique :

- Localisation du poste :
- Lieu d'affectation :
- Service d'affectation :

V. Environnement de l'emploi :

V. Description de la fonction :

I/ Missions principales :

II/Missions secondaires :

VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :

VII. Contraintes particulières :